

TABLE RONDE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, ET SUR LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE LA TRANSPARENCE AU MAROC

Etat des lieux et moyens de concrétiser le Plan d'action du gouvernement

Depuis quelques années, la corruption est devenue un sujet ouvertement évoqué dans la plupart des pays. Partout, les hommes politiques, les organisations internationales, les représentants patronaux, les journalistes et la société civile s'expriment pour dire que la lutte contre ce fléau revêt un caractère d'urgence, même si souvent les avis divergent sur ce que signifie l'urgence, le timing de l'action et l'agenda des priorités, voire l'estimation des coûts que génère la corruption sur le plan social, politique et économique.

De multiples initiatives ont été prises dans le but de lutter contre la corruption et de renforcer les systèmes d'intégrité, au niveau national, régional et international. Initiatives qui ont donné lieu à une coopération nécessaire au niveau mondial et qui ont débouché sur l'élaboration d'une série d'instruments internationaux : la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption et, plus récemment, la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption a constitué un événement d'importance capitale. Elle engage les pays qui l'ont signée et ratifiée à renforcer les moyens

et mécanismes légaux qui permettent de prévenir toutes les formes de corruption. Une multitude de facteurs influent sur les manifestations de la corruption, son étendue, voire l'idée qu'on s'en fait. Il est donc indispensable d'en appréhender et d'en comprendre les multiples aspects pour pouvoir y faire face avec efficacité.

Le gouvernement marocain s'est engagé, à travers un plan d'action précis, dans la voie de la lutte contre la corruption. La société civile et le secteur privé se sont mobilisés fortement afin de donner un contenu concret aux aspirations citoyennes en vue de la réduction de ce fléau. C'est dans cette perspective qu'une rencontre a été organisée le 11 décembre 2006 pour discuter des voies et moyens de lutter contre la corruption et pour identifier des actions fédérées et complémentaires entre les acteurs gouvernementaux, la société civile et le secteur privé.

Ces actions, déclinées sous forme d'un processus pérenne et fédérant l'ensemble des acteurs de développement, favoriseront la promotion de l'éthique et de la transparence afin de mieux relever les défis de développement auxquels le Maroc fait face. L'expérience mondiale a démontré que pour résorber la corruption, il est nécessaire d'améliorer durablement la gouvernance, notamment grâce aux réformes qui visent à assurer plus de transparence et de responsabilité dans les institutions publiques et grâce à des moyens de contrôles législatifs adéquats, d'instances judiciaires indépendantes et mieux outillées de moyens d'information professionnels et accessibles et une participation active de la société civile. Le tout devrait assurer un environnement favorable à l'investissement, une croissance forte et durable et améliorer la création de l'emploi, tout en contribuant à la lutte contre la pauvreté.



Rencontre du 11 décembre 2006 sur la lutte contre la corruption et sur la promotion de l'éthique et de la transparence au Maroc

Pour plus d'information et pour accéder aux présentations faites lors de cette table ronde visitez : www.banquemonde.org.ma

Eventail des actions menées par la Banque mondiale pour lutter contre la corruption dans la région MENA

Cette note fait l'énoncé des différentes actions entreprises par la Banque mondiale, à la demande de gouvernements de plusieurs pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), dans les domaines de la réforme du secteur public en général et dans ceux ayant trait à la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence et de l'intégrité dans le secteur public en particulier. Ces actions incluent :

- Passer en revue les cadres légaux et réglementaires qui régissent la lutte contre la corruption et émettre des recommandations en faveur de leur réforme ou de leur restructuration. En particulier, la Banque mondiale peut : examiner et mettre à jour la législation pertinente pour la lutte contre la corruption ; faire le diagnostic des institutions responsables du suivi et de l'application de ces lois ainsi que de l'investigation des abus, et faire des recommandations allant dans le sens du renforcement du mandat, du personnel, des procédures et des ressources de ces institutions ; et considérer l'utilité de la mise en place d'une agence dédiée à la lutte contre la corruption pour contribuer à faire avancer cet agenda.

L'Irak, la Palestine et le Yémen figurent parmi les pays où la Banque mondiale effectue ce travail.

- Travailler de concert avec plusieurs pays pour produire les CPARs (Country Procurement Assessment Reports). Ces rapports examinent de près les lois, procédures et institutions qui gouvernent les passations de marchés et fait des recommandations en faveur de leur amélioration. Leurs recommandations contribuent de façon importante à lutter contre la corruption. Depuis l'an 2000, la Banque mondiale aide tous les pays partenaires dans la région Moyen-Orient, sauf la Jordanie, le Liban et la Syrie, dans la conduite d'évaluations similaires.
- Promouvoir la transparence et l'accès à l'information, qui sont des éléments clés de la lutte contre la corruption. Les lois sur la Liberté d'Information (ou FOIL, de l'Anglais Freedom Of Information Legislation) constituent des outils majeurs pour l'atteinte de cet objectif et sont une composante majeure de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la corruption (UNCAC). Au Moyen-

Orient et en Afrique du Nord (MENA), la Banque a conseillé la Jordanie sur ces mesures et est sur le point de commencer ce travail en Egypte.

- Conseiller les gouvernements des pays partenaires dans un certain nombre de pays sur l'adoption de lois sur les déclarations de biens et revenus, et de lois prévenant les conflits d'intérêt. Dans la région MENA, l'Egypte et le Yémen sont les deux pays qui considèrent actuellement un appui dans ce sens.
- Travailler de près avec les pays partenaires sur la conception et la mise en œuvre d'une stratégie compréhensive de la lutte contre la corruption. De tels processus sont normalement pilotés par les gouvernements mais ils sont fondés sur la participation active du parlement, du secteur privé et des organisations clés de la société civile. La Banque mondiale apporte son appui à de telles stratégies dans des pays comme l'Indonésie par exemple.

Au delà des mesures qui sont du ressort de l'autorité centrale, plusieurs secteurs présentent certains types de dysfonctionnements spécifiques. A titre d'exemple, la Banque considère en ce moment une assistance technique au Koweït pour pallier au manque de transparence des registres fonciers municipaux. Ce manque de transparence entraîne un certain nombre d'abus dans les systèmes cadastraux et les réglementations de zonage et tend à favoriser des transactions immobilières frauduleuses. Dans ce cas précis, l'appui de la Banque mondiale consiste en une combinaison des différentes actions citées plus haut, ainsi qu'en la conception et la mise en place de systèmes informatiques susceptibles d'augmenter la responsabilisation des employés du secteur public dans les agences concernées.

La note n'inclut pas les actions d'échange des savoirs et des bonnes pratiques (séminaires, programmes de formation, conférences, etc.), ni les différents outils analytiques (rapports, études de cas, mesures quantitatives, sondages) à la disposition de la Banque mondiale, mais uniquement celles impliquant un appui technique nécessitant une intervention plus ou moins « lourde » sur le terrain.